



Doc. 14572
26 juin 2018

Persécution des personnes LGBTI en République tchétchène (Fédération de Russie)

Amendement¹ n° 6

Mme Jennifer DE TEMMERMAN, France, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
Mme Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS, France, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Bernard CAZEAU, France, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Filippo LOMBARDI, Suisse, Groupe du Parti populaire européen
M. Paolo CORSINI, Italie, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Jacques MAIRE, France, Membres n'appartenant à aucun groupe politique

Dans le projet de résolution, paragraphe 7.2, dans la version française, remplacer les mots «droits de l'homme» par les mots suivants: «droits humains».

Note explicative

L'utilisation du mot «homme», même avec une majuscule, n'est pas neutre. Il exclut les femmes. Le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de France, Jean-Yves LE DRIAN, s'est positionné en faveur de l'usage de l'expression «droits humains». On suggère que les textes de l'APCE en français utilisent désormais cette terminologie plutôt que la désormais dépassée expression «droits de l'Homme».

Déposé par:

DE TEMMERMAN Jennifer, France, NI
CAZEAU Bernard, France, NI
CORSINI Paolo, Italie, SOC
LOMBARDI Filippo, Suisse, PPE/DC
MAIRE Jacques, France, NI
VERDIER-JOUCLAS Marie-Christine, France, NI

1. 2018 - Troisième partie de session

